



Le film parle avant tout de la capacité de l'être humain à se transformer, selon son réalisateur. SP

LES  
6/12 ET  
10/12

# Un film qui veut créer du lien entre victimes et agresseurs

Le documentaire «Je ne te voyais pas» sera projeté à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, en présence du réalisateur et de différents invités.

PAR [NICOLAS.HEINIGER@ARCINFO.CH](mailto:NICOLAS.HEINIGER@ARCINFO.CH)

Il y a 22 ans, Paul Steiger a subi une attaque dans le bureau postal dont il était responsable. Des inconnus l'ont menacé lui, ainsi que sa femme et sa fille, avec une arme chargée, pour l'obliger à leur livrer le contenu du coffre. Bien des années plus tard, il a pu rencontrer Ruedi Szabo, l'un des auteurs de son traumatisme. Ce face-à-face poignant constitue l'une des scènes fortes de «Je ne te voyais pas», le dernier long-métrage du Neuchâtelois d'origine François Kohler. Le film sera bientôt à l'affiche des cinémas Minimum, à Neuchâtel, et ABC, à La Chaux-de-Fonds, en présence du réalisateur et d'invités.

Le documentaire, dont l'accouchement a duré quatre ans, aborde le thème de la justice restaurative. Celle qui tente de rapprocher victimes et auteurs d'infraction pour aider les premiers à se reconstruire et les se-

conds à se responsabiliser. Cette pratique, basée sur la restauration du lien social, «n'est pas opposée au droit pénal mais complémentaire», note François Kohler, qui a étudié le droit à l'Université de Neuchâtel avant de devenir cinéaste.

## Trouver le bon équilibre

Dans le canton de Neuchâtel, cette manière d'envisager la justice reste «plutôt marginale», remarque le procureur général Pierre Aubert, qui participera au débat qui suivra la première du film à l'ABC. Le magistrat estime qu'il y a un décalage entre la théorie, «excellente», et la pratique, qui présente de nombreux obstacles: «Outre le fait que la loi n'accorde pas de nombreuses possibilités dans ce contexte, et alors même que l'opinion générale serait assez acquise à ce mode de règlement, les personnes directement impliquées espèrent souvent une sanction qui



**Il faut trouver un équilibre entre la justice qui sanctionne et la justice restaurative."**

**PIERRE AUBERT**  
PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANTON DE NEUCHÂTEL

tienne en quelque sorte lieu de vengeance».

Il rappelle aussi que, dans ce type de processus, l'auteur de l'infraction a tendance à subordonner ses propres efforts à la promesse d'un avantage pénal (par un classement ou l'allègement de sa peine), ce à quoi la justice ne peut guère s'engager, du moins de manière concrète. «Il faut trouver le bon équilibre entre la justice qui sanctionne et la justice restaurative.» Toute-

fois, Pierre Aubert estime qu'un film comme «Je ne te voyais pas» peut contribuer à faire évoluer les mentalités.

## Transformation humaine

François Kohler est bien conscient de certaines de ces limites. «C'est le médiateur qui doit s'assurer qu'un agresseur n'entre pas dans ce processus pour s'en tirer à bon compte». Le réalisateur précise que son but n'est pas de faire l'apologie de cette justice restaurative mais de «faire bouger les lignes, de montrer comment voir l'autre comme un être humain, et pas comme une chose. Comme dans tous mes films, je parle ici de transformation humaine.»

**NEUCHÂTEL** Cinéma Minimum, vendredi 6 décembre à 20h.

**LA CHAUX-DE-FONDS** Cinéma ABC, samedi 10 décembre à 18h15.

Premières en présence du réalisateur et d'invités suivies d'un débat.